



Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le

ID : 040-214003147-20260618-2026_06_11AR-AR



COMMUNE DE TERCIS LES BAINS

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2026-06-11 DE L'ARRETE DU 23 JUIN 2016 AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN VEHICULE TAXI CHANGEMENT DE VEHICULE

Le Maire de la Commune de TERCIS LES BAINS,

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 791 du 17 décembre 2012 réglementant la circulation et l'exploitation des taxis et voitures de petite remise dans le département des Landes ;

Vu l'arrêté du 23 Juin 2016 autorisant la Sté EURL TAXI TERCIS représentée par Monsieur FORET Cédric à stationner sur la place de TERCIS LES BAINS, autorisation de stationnement n°2 ;

Vu la demande du 09 juin 2026 de la Sté EURL TAXI TERCIS informant du changement de véhicule,

ARRÊTE

Article 1 : La Sté EURL TAXI TERCIS représentée par Monsieur FORET Cédric est autorisée à faire stationner un taxi, immatriculé HK-436-XY, marque XPENG, modèle G6 sur la place de l'Eglise à TERCIS LES BAINS, autorisation de stationnement n°2.

Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Article final : Monsieur le Maire et les services de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet des Landes, notifié à Monsieur FORET Cédric et enregistré sur l'interface « Mes ADS ».

Fait à Tercis les Bains, le 18 juin 2026
Le Maire,
Dr Hikmat CHAHINE

